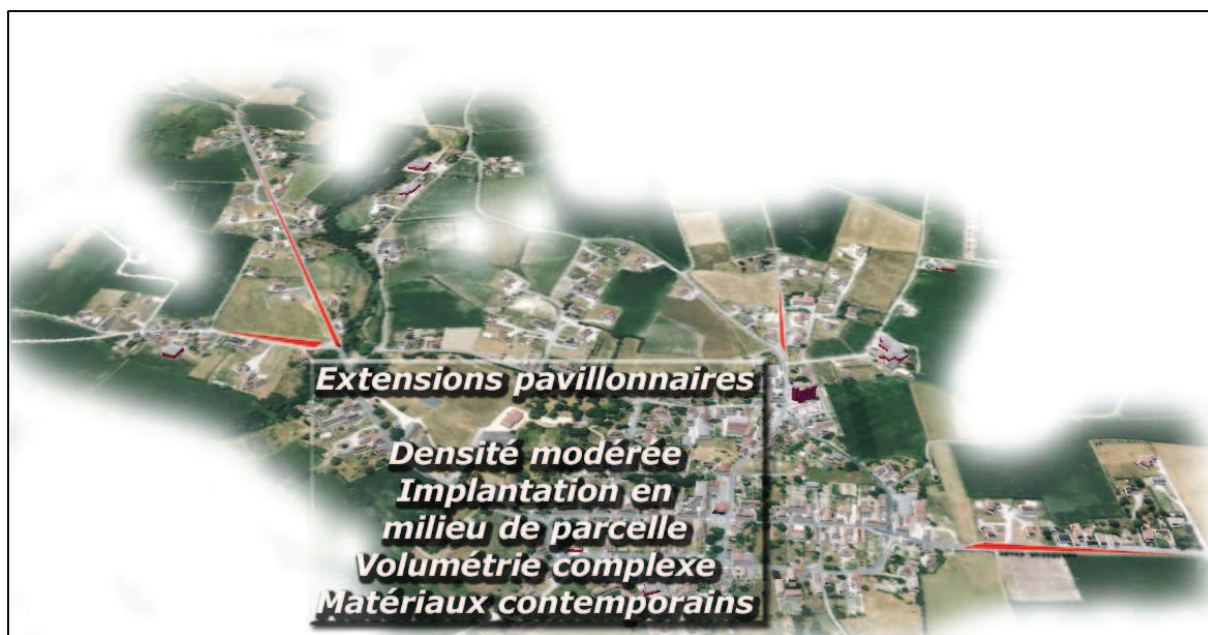


2. L'habitat pavillonnaire :



Les constructions pavillonnaires réalisées au cours des dernières années dans les communes rurales, remettent en cause le mode de construction traditionnelle, avec l'émergence d'une forme intermédiaire généralement qualifiée de « construction urbaine ».

Dans la continuité du bourg, on retrouve diverses constructions modernes, qui répondent plus généralement à une logique individuelle dans la mesure où elles ne jouent pas un rôle structurant dans le village. L'implantation de ces maisons en milieu de parcelle, leur volume, la pente faible de toiture les inscrit en rupture de l'habitat traditionnel.



Urbanisation récente, révélatrice de l'acuité avec laquelle les processus de résidentialisation impacte le territoire communal.

3. L'habitat diffus :

En dehors du bourg, l'habitat est très dispersé. On retrouve ainsi un certain nombre de constructions disséminées sur le territoire communal. La dispersion de cet habitat est surtout le reflet de l'activité agricole importante par le passé.

Ces fermes se composent pour la plupart d'une habitation ; de hangars ou de granges. Les granges ou les hangars servent le plus souvent à stocker le matériel agricole, les aliments pour le bétail etc.



En résumé, l'habitat traditionnel de MASLACQ est implanté en bordure de voie, avec regroupement des différents bâtiments (habitations, granges, remises...).

La volumétrie des constructions anciennes, ajoutée à un positionnement topographique approprié, fonde cette qualité architecturale et ce caractère patrimonial à la fois remarquable et discret dans le paysage.

Le règlement du PLU s'attachera à mettre en place des dispositions propres à assurer une continuité respectueuse de cet environnement.